

COOPERATION BELGIQUE - BURUNDI
Programme 2012 de bourses d'études et de stage hors-projet

Les bourses d'études ou de stages sont financées par la coopération belge dans le cadre d'un accord de coopération de gouvernement à gouvernement. Il s'agit donc d'une action de coopération bilatérale directe qui implique une stratégie concertée et une gestion conjointe du programme. Le programme de bourses vise à renforcer durablement les capacités des institutions à travers la formation des personnes en vue de mieux faire face aux défis du développement. Les institutions visées sont en priorité les institutions publiques, sans exclure totalement la société civile et les entreprises privées. Les bourses sont gérées sur le terrain par la CTB (Coopération Technique Belge).

A. Secteurs et thèmes prioritaires de la coopération entre le Burundi et la Belgique repris dans le Programme Indicatif de Coopération belgo-burundais (PIC) 2010-2013

- Agriculture
- Santé
- Education
- **Thème d'attention particulier : Bonne Gouvernance (Justice, réforme de la Fonction Publique)**

Le PIC 2010-2013 prévoit que 75% au moins des bourses accordées doivent se situer dans les secteurs ou le thème prioritaire, avec également comme objectif d'atteindre la parité des genres en 2013.

B. DOMAINES PRIORITAIRES

Le comité de sélection des bourses¹ a identifié dans les secteurs quelques domaines prioritaires de formation reliés, pour la plupart, aux secteurs et thèmes prioritaires de la Coopération belgo-burundaise. Cette analyse s'appuie notamment sur le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte Contre la Pauvreté du Burundi. Ils constituent des priorités sans être totalement exclusifs.

Secteur	Domaines de formation
SANTE	Gestion du personnel de santé
	Epidémiologie et statistiques sanitaires
	Sciences pharmaceutiques et pharmacologiques
	Systèmes d'assurance maladie – mutuelles de santé
	Gestion hospitalière et gestion des services de santé
	Gestion et organisation du système de santé
	Stomatologie - dentisterie
EDUCATION	Informatique appliquée à l'éducation
	Sciences vétérinaires
	Zootéchnie – Elevage
AGRICULTURE ET SECURITE ALIMENTAIRE	Protection des cultures tropicales et subtropicales
	Développement et organisation des filières de cultures de rente et cultures d'exportation pertinentes pour le Burundi (y compris recherche)
	Développement et organisation des filières de cultures vivrières

¹ Il s'agit d'un comité conjoint composé de représentants du gouvernement burundais et de représentants de la coopération belge. Il fixe les objectifs du programme propre au Burundi et opère la sélection des candidats boursiers.

	pertinentes pour le Burundi (y compris recherche)
	Pêche et pisciculture
	Conservation, transformation, et promotion des productions agricoles, animales, piscicoles et sylvicoles
	Planification – coordination – suivi – évaluation de la politique sectorielle en agriculture
	Analyse et contrôle de qualité des productions
	Aménagement du territoire et gestion foncière
	Irrigation des cultures
	Conservation des sols et lutte antiérosive
	Organisation de la filière semencière
	Apiculture
	Reboisement et gestion des boisements
	Protection de l'environnement
	Encadrement et services aux groupements
BONNE GOUVERNANCE, (Justice, Fonction Publique)	Droit pénal (y compris des mineurs)
	Droit civil (y compris Droit successoral et foncier)
	Droit du travail
	Droit environnemental
	Justice transitionnelle
	Mécanismes de médiation, de prévention /résolution des conflits
	Appui au fonctionnement des assemblées législatives
	Décentralisation
	Lutte contre la corruption
	Gestion des finances publiques
	Marchés publics
	Systèmes fiscaux
	Gouvernance économique
	Gestion des entreprises publiques
	Intégration régionale
	Micro finance
	Statistique
Droits de l'Homme (y compris lutte contre les violences sexuelles)	
Droit commercial	

L'octroi de bourses d'études ou de stages dans le domaine des sciences vétérinaires ou des sciences pharmaceutiques au niveau universitaire est considéré comme une priorité importante dans la mesure où ces formations n'existent pas au Burundi. Le programme veillera à rendre possible des études et des formations dans ces domaines, en particulier au sein d'établissement africains ou de la sous-région.

C. CONDITIONS DE SELECTION

1. Bourses de stage Belgique

Elles sont octroyées pour des stages de perfectionnement professionnel

- Être ressortissant burundais;
- Le stage souhaité doit être en corrélation avec l'activité professionnelle du candidat;
- Deux ans d'expérience professionnelle après l'obtention du dernier diplôme au moment de l'introduction de la demande de bourse;
- Durée : maximum 10 mois;
- Délai d'introduction : au moins 2 mois avant le début du stage.

2. Bourses locales et dans les autres pays partenaires de la coopération belge

Elles sont octroyées pour des études ou des stages dans le pays d'origine ou dans un pays partenaire de la Coopération belge²

- Etre ressortissant burundais;
- Les études ou le stage souhaité doivent être en corrélation avec l'activité professionnelle du candidat;
- Deux ans d'expérience professionnelle après l'obtention du dernier diplôme au moment de l'introduction de la demande de bourse;
- Durée : en fonction du cycle de formation retenu;
- Délai d'introduction : au moins 2 mois avant le début du formation.

3. Formations groupées au Burundi

Le programme inclut d'autres initiatives destinées à renforcer les compétences et les capacités dans des domaines spécifiques. Il s'agit essentiellement de formations groupées destinées à renforcer de manière transversale les compétences des agents de la fonction publique. Ces formations sont organisées avec le concours d'une institution burundaise de formation impliquant selon les besoins la venue d'enseignants ou de formateurs extérieurs.

D. PROCEDURE D'INTRODUCTION DE LA DEMANDE DE BOURSE

1. Pré – sélection par les ministères concernés de candidats en fonction des critères suivants :
 1. Priorités et stratégies du secteur en matière de renforcement des capacités
 2. Capacité du boursier et du secteur à valoriser ultérieurement les compétences acquises **au service du développement du Burundi**
 3. Profil des candidats conformes aux critères du programme de bourses hors-projet de la coopération belgo-burundaise
 4. Equilibre niveau central /décentralisé et équilibre des genres
2. **Remplissage par le candidat en collaboration étroite avec l'employeur** du formulaire adéquat en précisant exactement le stage ou les études envisagées, l'organisateur du stage ou l'université d'accueil, la durée et la date de début de la formation. Le candidat et /ou l'institution qui l'emploie doi(ven)t entreprendre eux-mêmes les démarches auprès de l'institution au sein de laquelle il souhaite faire sa formation.
3. **Un dossier complet comportera** les documents suivants:
 1. Formulaire de candidature dûment complété;
 2. Description de la formation envisagée;
 3. Extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois;
 4. Copie certifiée conforme à l'original des diplômes
 5. Certificat de connaissance linguistique;
 6. Autorisation de l'employeur à participer à la formation;
 7. Autorisation du ministère de tutelle;
 8. Autorisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique;
 9. Note verbale du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale.

² Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Bolivie, Burundi, Equateur, Mali, Maroc, Mozambique, Niger, Ouganda, Pérou, RD du Congo, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Territoires palestiniens, Vietnam

4. Les dossiers de candidature doivent **parvenir** au Bureau de la Coopération près l'Ambassade de Belgique par le biais du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération internationale, au plus tard **2 mois** avant le début du stage.

Aucun suivi ne sera accordé aux dossiers qui :

1. sont incomplets;
2. émanent d'une démarche purement individuelle
3. ne sont pas transmis par le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale;
4. arrivent en dehors des délais;
5. ne sont pas présentés sur le formulaire adéquat;
6. ne sont pas accompagnés des pièces à joindre obligatoirement et des différentes autorisations demandées;
7. ne respectent pas l'un des critères de conformité clairement mentionnés en annexe.

E. CRITERES DE SELECTION

La sélection se fait :

1. En fonction des conditions formelles de sélection énumérées ci-dessus;
2. En fonction de la pertinence de la formation envisagée par rapport aux priorités de développement du Burundi et de son applicabilité par la suite dans le contexte professionnel du candidat;
3. En fonction de critères d'excellence : résultats scolaires et académiques, notations de service;
4. En fonction de la qualité du dossier : caractère complet et précis. Qualité de la rédaction. Explication de la motivation.

**Pour tous renseignements : Bureau de coopération , Ambassade de Belgique,
tél : 22 22 67 81**

F. SCHEMA D'INTRODUCTION

Le candidat présélectionné par son département ministériel constitue un dossier complet :

1. Formulaire de demande de bourse complété;
2. Description de la formation envisagée;
3. Extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois;
4. Copie certifiée conforme à l'original des diplômes;
5. Certificat de connaissance linguistique;
6. Autorisation de l'employeur à participer à la formation;
7. Autorisation du ministère de tutelle (qui dans certains cas est également l'employeur).

